



plus proche
de vous

2018

HOSPITALISATION

Qui peut bénéficier de l'assurance hospitalisation NEUTRA?

Cette affiliation peut se faire à tout âge pour autant que l'on soit cotisant aux avantages et services de la Mutualité Neutre « Symbio ». Le contrat prendra cours le 1er jour du mois suivant la réception de la demande d'affiliation.

Quels sont les différents produits NEUTRA ?

Neutra Base
Neutra Optimum
Neutra+
Neutra Confort
Neutra Top

En cas d'hospitalisation:

Tous les produits NEUTRA garantissent un complément de remboursement des frais de soins de santé qui restent à charge de l'affilié, déduction faite de l'intervention légale (mutuelle, assurance accidents du travail, etc...) ou l'intervention d'une autre assurance (contrat personnel, familial ou de groupe ayant le même objet), ou de tout remboursement de quelque nature que ce soit, en cas d'hospitalisation (même en chambre à un lit) ayant donné lieu à une facturation d'une nuit ou d'un forfait de jour (suivant les conditions prévues dans les statuts) et consécutive à une maladie, un accident, une grossesse ou un accouchement.

En cas de maladie grave:

Par maladie grave, il faut entendre : cancer, leucémie, tuberculose, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, diphtérie, poliomyélite, méningite cérébro-spinale, variole, typhus, encéphalite, charbon, tétanos, choléra, maladie de Hodgkin, sida, hépatite infectieuse, dialyse, maladie de Crohn, mucoviscidose, maladie d'Alzheimer, sclérose latérale amyotrophique, diabète, Chorée de Huntington et maladie de Guillain-Barré (forme axonale). Neutra+, Neutra Confort et Neutra Top prennent en charge les frais de soins de santé faisant l'objet d'une intervention légale en relation directe avec la maladie et exposés hors hospitalisation. Ils seront remboursés sans limite de temps suivant les conditions prévues dans les statuts.

En cas de soins dentaires:

Neutra+, Neutra Confort et Neutra Top garantissent également une intervention pour les soins dentaires préventifs, les prothèses dentaires (avec remboursements A.M.I.), les squelettiques, les couronnes et les implants suivant les conditions prévues dans les statuts.





COTISATIONS ET GARANTIES:

	NEUTRA BASE	NEUTRA OPTIMUM
COTISATION:		
Isolé	5,44 €	10,91 €
Avec charge de famille	7,63 €	14,19 €
GARANTIES:		
Hospitalisation de jour ayant donné lieu à une facturation d'un maxi ou mini forfait	MAX. 100 € PAR JOUR	MAX. 200 €/JOUR
Pour la stérilisation, la contraception, l'insémination artificielle et la conception in vitro non remboursées par l'A.M.I.	MAX. 60€ PAR JOUR	MAX. 60€ PAR JOUR
Séjours en hôtel hospitalier ou centre d'accueil	5 € PAR JOUR	5 € PAR JOUR
Franchise	200 € PAR AN	200 € PAR AN
Remboursements hors hospitalisation de jour plafonnés annuellement à :	1.000 €	3.000 €
ACCOUCHEMENT À DOMICILE		
Remboursement frais liés	MAX. 100 €	MAX. 150 €

COTISATIONS:

	NEUTRA +	NEUTRA CONFORT	NEUTRA TOP
DE 0 AN (AU 31-12) À 6 ANS	GRATUIT*	GRATUIT*	15,33 €
DE 7 ANS (AU 31-12) À 25 ANS	3,24 €	6,80 €	15,33 €
DE 26 ANS (AU 31-12) À 50 ANS	8,69 €	19,10 €	32,20 €
DE 51 ANS (AU 31-12) À 60 ANS	8,69 €	23,02 €	35,65 €
DE 61 ANS (AU 31-12) À 65 ANS	8,69 €	23,02 €	48,49 €
DE 66 ANS (AU 31-12) À 70 ANS	14,50 €	39,49 €	69,02 €
A PARTIR DE 71 ANS (AU 01-01)	20,30 €	56,77 €	91,03 €

Le maximum à facturer (MAF) sera déduit pour les 3 services.

*Cotisation gratuite pour les enfants dont un membre du ménage est déjà affilié à l'une des assurances hospitalisation Neutra avec une couverture similaire ou supérieure (sinon : 2,15 € pour Neutra+ et 4,54 € pour Neutra Confort).



GARANTIES:

Frais pré et post hospitaliers (1 mois avant et 3 mois après):

	Neutra+	Neutra Confort	Neutra Top
Honoraires et suppléments (médecins, kinés, infirmiers, analyses etc...)	Max. 100 % de l'intervention légale	Max. 300% de l'intervention légale	Remboursés à 100 %
Frais pharmaceutiques reconnus par l'A.M.I.	Remboursés à 100 %		
Frais pharmaceutiques non reconnus par l'A.M.I.	50 %		100 %
Location matériel sanitaire	/	100 %	
Frais d'ambulance et hélicoptère (si raison médicale)	Ambulance : 100 % - Hélicoptère : max. 375 €/cas		

Frais pendant l'hospitalisation:

Frais de séjours (chambre)	Max. 30 € par jour	Max. 100 € par jour	Max. 200 € par jour
Honoraires et suppléments des médecins	Max. 100 % de l'honoraire légal	Max. 300 % de l'intervention légale	Max. 400 % de l'intervention légale
Frais pharmaceutiques (reconnus ou non par l'A.M.I.)	Remboursés à 100 %		
Prothèses reprises aux articles 27 à 31 inclus de la nomenclature des soins de santé de l'A.M.I.	Max. 100 % de l'honoraire légal	Max. 300 % de l'intervention légale	100 % y compris le matériel médical
Frais de séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant âgé de moins de 12 ans	Max. 100 % de l'intervention légale	Max. 300 % de l'intervention légale	Max. 25 € par nuit et 30 nuitées par année civile
Location matériel sanitaire	/	100 %	
Frais divers	/	Max. 5 € par nuit	Max. 10 € par nuit
Hospitalisation de jour si facturation d'un forfait « one day clinic »	Remboursée comme une hospitalisation ordinaire		
Franchise	/	150 € par année civile	
Plafond	/	Max. 180 jours par année civile	

Accouchement à domicile:

Remboursement frais liés	Max. 200 €	Max. 400 €	Max. 600 €
--------------------------	------------	------------	------------

Maladies graves (soins ambulatoires):

Honoraires et suppléments (médecins, kiné, infirmiers, analyses, etc...)	Max. 100 % de l'intervention légale	Max. 300 % de l'intervention légale	Max. 400 % de l'intervention légale
Frais pharmaceutiques reconnus par l'A.M.I.	100 %		
Frais pharmaceutiques non reconnus par l'A.M.I.	50 %	100 %	
Frais d'ambulance	100 %		
Location matériel sanitaire	100 %		
Frais de transport autre qu'en ambulance non remboursables par l'AMI	0,15 € par km – Max. 125 € par année civile		
Franchise	125 € par année civile		

Soins dentaires (hors hospitalisation et hors maladie grave):

Soins préventifs	50 % du ticket modérateur légal (*)		
Prothèse avec remboursement A.M.I.	50 % du ticket modérateur légal (*)		
Squelettique (max. par année civile)	50 € max.	100 € max.	200 € max.
Couronne (max. 5 par année civile)	50 €	100 €	200 €
Implant (max. 5 par année civile)	50 €	100 €	200 €

(*) Pour les prestations dispensées en Allemagne, en France, au Grand-Duché de Luxembourg ou aux Pays-Bas, les forfaits suivants sont d'application : par soin dentaire préventif (6 €), par prothèse (50 € avec Neutra+, 65 € avec Neutra Confort et Neutra top).



Accords

Consultez notre site www.neurahospi.be. Pour plus d'informations concernant nos accords avec certains hôpitaux, ou en savoir plus sur nos services ou votre police d'assurance maladie.

Comment bénéficier du remboursement ?

Hospitalisation ou maladie grave : compléter le recto de la déclaration pour intervention dans les frais, faire compléter le verso par le médecin et nous la retourner ainsi que tous les documents originaux en rapport direct avec l'hospitalisation, endéans les 3 ans.

Soins dentaires: Compléter et nous retourner le document « Demande de remboursement des soins dentaires ».

Quelle est l'étendue de la couverture ?

Les couvertures de **Neutra Base** et **Neutra Optimum** sont valables en Belgique uniquement.

Neutra+, **Neutra Confort** et **Neutra Top** sont valables dans le monde entier, à savoir:

Pays conventionnés : remboursement du montant restant à charge après intervention de l'A.M.I. et suivant les conditions du contrat.

Pays non-conventionnés : remboursement du montant restant à charge selon les conditions du contrat et sur base de la nomenclature belge (déduction de l'intervention fictive de l'A.M.I.). Concernant les soins dentaires, les couvertures sont valables pour les prestations dispensées en Belgique, en Allemagne, en France, au Grand-Duché de Luxembourg et aux Pays-Bas.

Quelles sont les périodes de stage ?

- Stage de 6 mois pour la plupart des affections.
- Stage de 9 mois pour les grossesses et les accouchements mais à partir du 7ème mois d'affiliation et jusqu'au 9ème mois inclus, l'intervention de:
 - Neutra+, Neutra Confort et Neutra Top est identique à celle de Neutra+ ;
 - Neutra Base et Neutra Optimum est identique à celle de Neutra Base.
- 12 mois pour les affiliations à partir de 65 ans

Il n'y a pas de stage:

- En cas d'accident;
- En cas d'assurance antérieure similaire ou supérieure, c-à-d qui couvre les suppléments d'honoraires à au moins une fois l'intervention légale.
- Pour les personnes qui, la veille de l'entrée en vigueur de leur affiliation dans la SMA NEUTRA étaient affiliées à un service similaire dans une autre entité et y étaient en ordre de prime, la durée du stage est diminuée de la période d'affiliation déjà effectuée.
- Le nouveau-né à charge d'une personne déjà couverte et ayant effectué la totalité de son stage.

PLUS D'INFOS?

Vous souhaitez vous affilier, rien de plus simple! Complétez le formulaire NEUTRA, disponible sur www.symbio.be/neutra. Contactez-nous par téléphone au 02/733.97.40 ou par mail via info@symbio.be. Adressez-vous à un de nos conseillers en agences. Notre site www.symbio.be vous renseigne notamment sur nos différentes agences ainsi que sur les horaires appliqués.



Découvrez **nos supers avantages**
pour toute affiliation
à un club sportif (sans limite d'âge)
ET pour les stages et loisirs jeunes
(classes vertes, stages sportifs, ...)

**Nouveaux
remboursements**

55€

(Affiliation à un club sportif)

*

100€

(Stages et loisirs jeunes)

**Symbio, la mutualité
des sportifs**

Contactez nos spécialistes
et obtenez plus d'info via info@symbio.be
ou au **02/733.97.40**

WWW.SYMBIO.BE

Symbio
Mutualité Neutre

nos agences

Etterbeek – Tervueren (siège)
Avenue de Tervueren 68-70
1040 Etterbeek

Anderlecht – Campus Erasme
Route de Lennik 806
1070 Anderlecht

Anderlecht – Formanoir
Rue de Formanoir 29
1070 Anderlecht

Bruxelles – Lemonnier
Boulevard Lemonnier 144
1000 Bruxelles

Jette – Werrie
Place Ph. Werrie 21-22
1090 Jette

Koekelberg – Basilique
Avenue du Château 104
1081 Koekelberg

Saint-Gilles – Union
Chaussée de Charleroi 145
1060 Saint-Gilles

Schaerbeek – Helmet
Chaussée d'Helmet 160
1030 Schaerbeek

Zaventem
Parklaan 34A
1930 Zaventem

Stokkel
(Rez-de-chaussée de la Résidence
les Jardins du Val)
Val des Seigneurs 49
1150 Woluwe-St-Pierre

Uccle
(Rez-de-chaussée d'At Your Services)
Avenue Alphonse XIII 2
1180 Uccle

Wavre
Chaussée de Louvain 11
1300 Wavre

Waterloo
Chaussée de Bruxelles 425A
1410 Waterloo

La Hulpe
Rue des Combattants 75
1310 La Hulpe

Ostende
Elisabethlaan 39
8400 Ostende

RCSC
Boulevard Zoé Drion 19
6000 Charleroi

RWDM
Stade Edmond Machtens
Rue Charles Malis 61
1080 Molenbeek-St-Jean



POUR PLUS D'INFOS: 02/733.97.40

Vous souhaitez vous affilier (affiliation sans stage), rien de plus simple !

- Complétez les formulaires d'affiliation et de mutation, disponibles sur www.symbio.be
- Contactez-nous par téléphone au 02/733.97.40 ou par mail via info@symbio.be;
- Adressez-vous à un de nos conseillers en agences.

Notre site www.symbio.be vous apprendra à mieux connaître Symbio et ses valeurs !
N'hésitez pas à le consulter.



notre siège social

Avenue de Tervueren, 68-70
1040 ETTERBEEK
Téléphone : 02/733.97.40
info@symbio.be

Demandez conseil à nos employés
dans l'un de nos bureaux.

**Vous trouverez nos bureaux et
les heures d'ouverture sur www.symbio.be.**